

Région Nord - Pas-de-Calais

Conseil Régional

INTERVENTION DU PRESIDENT MAUROY

Les artisans représentent 40 000 emplois dans la Région :

25 000 dans le Nord

15 000 dans le Pas-de-Calais.

Ce secteur est le seul qui soit créateur d'emplois.

Le Conseil Régional s'intéresse à leurs problèmes et fait des efforts financiers.

I - Les centres artisanaux en milieu urbain pour une meilleure intégration : 2 ouvertures récentes à :

. Lomme

. Aulnoy-lez-Valenciennes.

D'autres projets de centres sont en préparation dans les deux départements.

En 1979, la Région a consacré un budget de 1,5 Million de Francs pour les centres, dont :

. 1 Million pour la 2^e tranche du centre de Lomme,

. 0,5 Million pour Aulnoy.

Nous finançons une première tranche budgétaire sur le budget 1979, les tranches suivantes seront définies au vu d'un programme pluriannuel qui nécessite l'affichage des projets par les parties intéressées. Ce travail est déjà bien entamé avec la Chambre des Métiers du Nord.

Sans préjuger des conclusions du rapport que prépare la Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, on peut d'ores et déjà annoncer que la Région n'interviendra pas uniquement sur des centres artisanaux.

L'effort financier de la Région pour 1980 sera au moins égal à celui de 1979. Prenant en compte l'importance, réelle, du secteur artisanal dans une Région fortement marquée par les échanges industriels et commerciaux, il est important et indispensable que la Région offre la possibilité à l'artisanat de remplir son rôle à tous les niveaux.

Par exemple, on ne saurait prévoir la création de lotissements de nouveaux quartiers, la rénovation des anciens quartiers, sans la part active des artisans en tant qu'intervenants dans ces opérations et en tant qu'utilité propre dans ces quartiers.

II - Le programme Habitat-Bâtiment

Le Conseil Régional a souhaité associer les artisans au fur et à mesure du démarrage des actions par secteur. Conçu pour aider en partie au règlement des problèmes économiques dans le domaine du bâtiment, le programme Habitat-Bâtiment devrait pouvoir concerner beaucoup d'artisans.

Certains textes législatifs permettent la participation des artisans aux travaux importants :

- . les entreprises coopératives et les entreprises artisanales pourraient par exemple se voir réserver le quart des lots du programme Habitat-Bâtiment ;
- . la Région prévoit également la possibilité de faire participer des groupements d'entreprises : ceci permettra aux artisans du Nord - Pas-de-Calais d'accéder à des marchés dont le volume excède la capacité d'une seule entreprise.

III - Aide au développement de l'artisanat rural

Par exemple, l'aide en faveur des artisans de la Thiérache. Celle-ci s'est faite en 2 étapes :

en 1976 : Action de formation des artisans organisée par le Syndicat Mixte d'Aménagement en collaboration

avec la Chambre des Métiers et de la DATAR.
Aboutit à un Contrat de Pays.

en 1978 et 1979 :

Intervention du Conseil Régional qui finance
des stages, des primes d'apprentissage et une
assistance technique à l'artisanat, bien
entendu en collaboration avec la Chambre des
Métiers, dans le cadre des contrats régionalisés
de l'aménagement rural.

Au niveau de la ville de Lille, il existe une cité artisanale
dans le Vieux-Lille et Place aux Oignons, cette dernière
étant en construction.

Nous voulons ainsi parvenir à l'intégration des artisans.
Autre exemple : la transformation de l'Usine Leblan dont une
partie est réservée à l'artisanat et au logement des artisans.

Il existe également de la part de la Communauté Urbaine de
Lille une volonté d'aide à la création de zones artisanales.
Mais les Collectivités Locales peuvent difficilement aider
à la création dans le domaine de la petite et moyenne entre-
prise et l'artisanat à cause du cadre légal existant.

° °

°

Le Conseil Régional sera attentif pendant toute la période
de préparation du VIII^e Plan aux éléments en faveur du
développement de l'artisanat que pourraient lui faire parvenir
les Chambres des Métiers.